

Documents pour servir à l'histoire des couleurs de Neuchâtel [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Documents pour servir à l'histoire des Couleurs de Neuchâtel. (suite.)

Dans son ouvrage sur "Alexis-Marie Piaget et la République neuchâteloise", M. le Professeur Aimé Humbert consacre une page aux nouvelles couleurs du Canton de Neuchâtel. Voici ce que nous y lisons:

"Au reste, ajoutait Bille, il ne faut rien brusquer. Ne vous pressez pas pour la nomination de vos députés. Laissez la Diète se réunir, quand même le fauteuil (sera) de Neuchâtel sera vacant pendant quelques jours, cela importe peu. Seulement, si vous vous décidez, souvenez-vous que l'huisier de la députation doit avoir le manteau aux couleurs cantonales et veuillez y aviser sans délai, car je ne sais pas moi-même quelles sont nos couleurs nationales."

"C'est en effet sur cette lettre du 8 avril, dit M. Humbert, page 392, que le président du Gouvernement provisoire invita l'Assemblée constituante, dans sa séance du 10, à se prononcer au sujet des couleurs nationales. Une commission de sept membres fut nommée, séance tenante, et fit rapport le lendemain par l'organe du Colonel Courant. A la majorité de cinq voix, elle proposa d'adopter les trois couleurs, vert, blanc et rouge, avec une petite croix fédérale dans le haut de la bande rouge.

"Une minorité de deux membres demandait de s'en tenir à l'adoption des deux couleurs fédérales."

"L'Assemblée adopta la proposition de la majorité par 44 voix contre 37."

"Quant au manteau de l'huisier, il fut convenu que le corps en serait mi-partie rouge et blanc et le col vert."

Nous pourrions donner aujourd'hui, pour illustrer ces lignes, le dessin de l'huisier neuchâtelois; nous devons cette planche à l'extrême obligeance de M. Aug. Bachelin, peintre, à Marin.

Avis important. Pour répondre à plusieurs de nos abonnés, nous avons le plaisir de leur annoncer que le Tableau généalogique des Comtes de Neuchâtel est sous presse et paraîtra dans quelques semaines.



HUISSIER NEUCHÂTELOIS